

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 18 NOVEMBRE 2016

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 11 – 02 pouvoirs

L'an deux mil seize, le 18 novembre

Le Conseil municipal de la commune de BEAUREGARD DE TERRASSON (Dordogne), dûment convoqué le 14 novembre 2016, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel ARMAGHANIAN, Maire de BEAUREGARD DE TERRASSON.

Présents : Lionel ARMAGHANIAN, Micheline ALLEMANDOU, Daniel CREDEVILLE, Catherine BAPTISTE, Karine BARDE, Michel CHOUZENOUX, Roger DENDONCKER, Martine GRULOIS, Jean-Paul LACOMBE, Frédéric LÉON, Marie-France PALADINO,

Excusés : Bruno CHARENTON, Colette DUGOULET, Alain MASSY, Richard ROUSSEL,

Secrétaire de séance : Catherine Baptiste

ORDRE DU JOUR

Présentation du projet d'aménagement et sécurisation de la Rue de l'Eglise

Dans la perspective de poursuivre l'embellissement et la mise en valeur du bourg, l'opération envisagée consiste à reprendre les accotements et pieds de façades rapiécés par les uns et les autres, en remplaçant les caniveaux anciens béton par des caniveaux en pierre dans la continuité et l'esprit des aménagements déjà réalisés dans le village.

Le parvis de l'Eglise pourrait être étiré sur la rue pour mettre en valeur la haute façade, offrir davantage de sécurité, et une accessibilité à l'édifice pour les personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs afin de sécuriser l'ensemble de la rue la vitesse sera limitée à 20 kms/h (Zone de rencontre) en prolongement de la place Maurice Dujaric et un plateau surélevé sera mis en place au niveau de la rue de la grande Fontaine.

Un effort particulier sera consenti pour la végétalisation et l'embellissement de tous les espaces publics. Ainsi tous ces aménagements et artifices auront pour but de différencier l'espace, d'aider l'automobiliste à modifier son comportement, d'inciter à la ballade autour du patrimoine et des jardins, mais surtout de permettre aux habitants de se réapproprier des lieux en toute sérénité.

DELIBERATIONS

Aménagement et sécurisation de la Rue de l'Eglise

Votant : 13

Pour : 13

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'aménagement et de sécurisation de la Rue de l'Eglise, élaboré par la société ESPACES.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide le projet présenté
- Arrête le montant prévisionnel des travaux à 285 446.81 € HT (hors maîtrise d'œuvre)
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer les dossiers de subventions auprès du Conseil Départemental de la Dordogne (au titre du Contrat de territoires 2016-2020), de l'Etat (au titre de la DETR) et du sénateur (au titre de la réserve parlementaire)

Monsieur le Maire rappelle le projet et présente les modalités de financement comme suit :

Coût de l'opération	HT	TTC
Travaux	285 446,81	342 536,17
Honoraire MO + études	27 340,00	32 808,00
Total	312 786,81	375 344,17

PLAN DE FINANCEMENT	
Etat/DETR (25%)	71 361,70
Conseil Départemental : Contrats de Territoires	71 361,70
Total subventions	142 723,40
Autofinancement	232 620,77
Total opération	375 344,17

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte le plan de financement
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour déposer les dossiers de demande de subvention auprès des partenaires financiers.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette opération.

Suppression de l'utilisation des pesticides

Votant : 13**Pour : 13**

Monsieur le Maire rappelle la réglementation concernant l'utilisation des pesticides par les collectivités à compter du 01/01/2017 et l'engagement pris par le Conseil Municipal au travers de la Charte Zéro Herbicide contractée avec le Conseil Départemental de la Dordogne.

Il convient donc de trouver des solutions alternatives à la gestion des espaces publics en mettant en œuvre des nouvelles pratiques.

Dans ce cadre, il convient d'envisager de nouveaux investissements : désherbeur thermique, désherbeur mécanique, matériel d'entretien des couverts végétaux, aménagement de certaines surfaces, etc...

Monsieur le Maire précise que l'Agence de l'eau Adour Garonne est susceptible d'accorder des aides pour les différents investissements.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Approuve la mise en œuvre des solutions alternatives
- Donne un avis favorable aux investissements envisagés
- Sollicite l'aide financière de l'Agence de l'eau Adour Garonne
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les différentes pièces relatives à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.